

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 30 avril 2021 à 20h30. Mesdames Guylaine Laporte et Karine Ducher étaient excusées et avaient donné pouvoir respectivement à Mme Sylvie Baissat et M. Pascal Gibelin.

EMPRUNT ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a fait son choix sur l'offre d'emprunt pour les travaux d'assainissement. La meilleure offre a été retenue, celle-ci affichant un taux de 0,69 % pour un emprunt de 150 000 € qui sera remboursé trimestriellement avec amortissement constant. Il sera demandé de faire un geste sur les frais de dossier qui s'élève à ce stade à 225 €.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'association HARPO'S demande une subvention de 700 € pour la résidence d'artiste. La Commune de Blesle ayant déjà accepté de prendre en charge l'hébergement de l'artiste, la subvention accordée sera de 200 €.

Une personne porteuse du projet « Cézalier.fr » portant sur la création d'un site Internet pour promouvoir le territoire et les professionnels du Massif du Cézalier, demande une aide financière de 100 €. La démarche émanant d'une personne privée et les divers sites Internet sur lesquels figure la ville de Blesle étant déjà multiples, le Conseil décide de ne pas donner suite. Un Conseiller Municipal s'est abstenu lors du vote.

DEVIS TRAVAUX

Le mur de La Rodde présente des dégradations. Un devis a été demandé pour nettoyer le mur, démonter les parties détériorées, les reconstruire et joindre la totalité. Le devis de 2 780 € HT est accepté à l'unanimité.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G326 - G547 - G215, G216, G217, G219 et G802 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le compromis de vente du bâtiment de la Brasserie de l'Allagnon le Conseil constate des points à modifier. En effet il est important d'une part de s'assurer que le local Chasse pourra rester utilisable par l'ACCA la saison prochaine, le temps restant jusqu'à l'ouverture de la chasse étant trop réduit pour pouvoir réaliser le nouveau local.

Une demande provenant d'un conseiller municipal de la mairie de St Etienne Sur Blesle demande que soit poursuivi par la commune de Blesle la réfection du chemin entre Pressac et Vazeille de sorte qu'il soit plus facilement utilisable et permettrait de raccourcir les trajets des usagers. La municipalité de Blesle décide de programmer une étude pour la rénovation sans prévoir le goudronnage. Plusieurs devis seront demandés.

Concernant le recrutement des régisseurs du camping la commission camping se réunira pour en discuter.

Pour finir le Maire aborde le sujet des élections qui se dérouleront les 20 et 27 juin et informe que le bureau de vote sera déplacé au gymnase, pour respecter les mesures sanitaires. Il informe que les conseillers qui participeront aux élections et souhaitent être vaccinés qu'ils doivent l'en informer pour pouvoir être sur une liste prioritaire.